



BIENVENUE !



BINE AȚI VENIT !



مرحبا !

Je vis à Jette

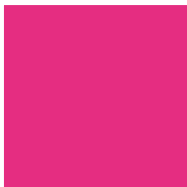
Information pour les habitants étrangers



WELCOME !



WELKOM !



WITAMY !



TABLE DES MATIÈRES

■ Être pleinement acteur	3
■ De la Belgique... à Jette	4
■ Par quoi dois-je commencer ?	8
■ Je m'inscris à la commune	10
■ Je cherche de l'aide sociale	12
■ Je me renseigne sur l'état d'avancement de mon dossier	14
■ J'apprends les langues du pays	16
■ Je trouve un logement	19
■ Je trouve un emploi	21
■ Je confie et j'éduque mes enfants	23
■ Je me soigne	27
■ Je désire faire mon intégration en néerlandais	29
■ Numéros utiles et d'urgence	30

ÊTRE PLEINEMENT ACTEUR

Vous venez d'arriver en Belgique ou vous y êtes depuis un certain temps. Mais vous souhaitez trouver pleinement votre place à tous les niveaux de la société, comme citoyen, parent, travailleur, étudiant ou membre actif dans le monde associatif.

Pour y arriver, il faut pouvoir communiquer : c'est le point de départ pour se lancer. Il est donc nécessaire de connaître au moins une des langues nationales.

Pour trouver sa place dans la société, il est aussi utile de connaître ses valeurs, ses principes, ses codes et son mode de fonctionnement.

Et enfin, pour être parfaitement autonome et pleinement acteur de sa vie en Belgique, il est essentiel de trouver un emploi.

Ce sont d'énormes défis quand on vient de l'étranger et qu'on arrive dans un pays totalement inconnu, mais c'est la clé de l'épanouissement.

L'objectif de cette brochure est de vous permettre de trouver votre chemin vers cet épanouissement. La commune de Jette, ainsi que de nombreuses institutions et associations, sont là pour vous y aider.

Nous vous souhaitons de profiter d'une vie sereine et active dans notre commune.



Paul-Marie Empain,
Secrétaire communal

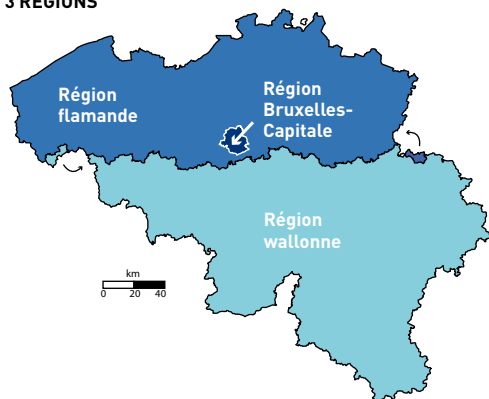


Claire Vandevivere,
Echevine de l'Égalité des
chances et de l'intégration

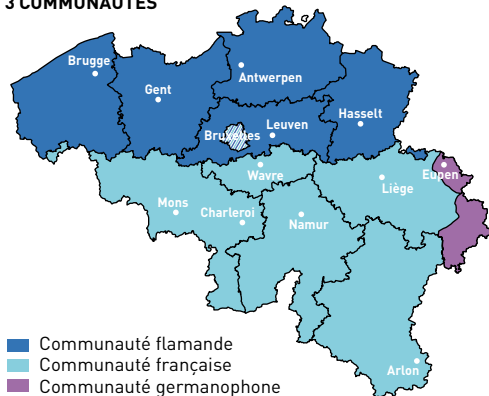


Hervé Doyen,
Député Bourgmestre

3 RÉGIONS



3 COMMUNAUTÉS



- Communauté flamande
- Communauté française
- Communauté germanophone

DE LA BELGIQUE...

La Belgique, un pays démocratique peuplé de bons vivants !

Aller à la rencontre, découvrir, comprendre et s'épanouir dans la commune, la ville, votre pays d'accueil, c'est essentiel.

Notre pays a ses charmes et ses défauts. Pour les qualités, on citera la diversité culturelle, le bien-être, les spécialités culinaires, un humour basé sur une certaine autodérision ... Parmi les défauts, il y a certes le climat mais aussi la complexité du pays. La Belgique est un état fédéral (constitué de différentes entités) qui se compose de Communautés et de Régions. Les Régions s'occupent de tout ce qui concerne le territoire et son aménagement ; et les Communautés de tout ce qui concerne les personnes : langue, culture, enseignement. On y parle 3 langues officielles : le français, le néerlandais et l'allemand.

L'Etat belge couvre une superficie de 30.528 km² et compte une population d'environ onze millions d'habitants.

La Belgique est une monarchie constitutionnelle. Nous avons un roi et nous sommes dirigés par des représentants élus par le peuple : c'est une démocratie.

A priori, le Belge vous paraîtra peut-être peu chaleureux. Il n'est pas dans son habitude d'engager une conversation avec des inconnus et de saluer en rue. Mais si vous dépassez ce premier stade, vous constaterez qu'il est en réalité un bon vivant, qui vous tendra la main pour vous dire bonjour et vous embrassera lorsqu'il vous connaîtra mieux.

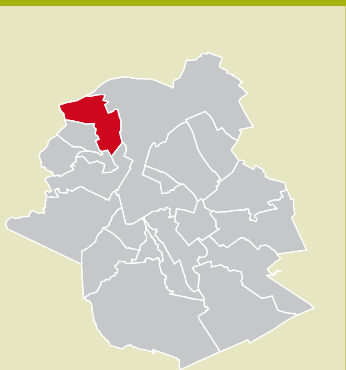
Les Belges partagent un certain nombre de droits, de devoirs et de valeurs.

Sont par exemple reconnus comme droits : celui de manifester, le droit à la propriété privée, le droit à un logement décent, ...

Mais les Belges doivent respecter un certain nombre de devoirs tels qu'inscrire leurs enfants à l'école, respecter la propreté dans l'espace public, aller voter, ...

Certaines valeurs sont chères aux yeux des Belges, comme l'égalité entre les hommes et les femmes, la solidarité entre les citoyens et la liberté des idées et des croyances.





... À JETTE

Jette est une commune de rencontres et d'ouverture qui porte les valeurs de paix et d'entente. Il y règne un esprit de village.

Jette est l'une des 19 communes de la Région bilingue (Français, Néerlandais) de Bruxelles-Capitale

Localisée à 5 km du centre de Bruxelles, la commune de Jette est un ancien village rattrapé par la ville. Avec ses 117 ha de parcs et de bois sur les 504 ha qui forment sa superficie, Jette est une commune verte, sensible à l'environnement et à la nature.

Il y règne une ambiance joyeuse et conviviale. Ses 50.000 habitants y vivent en paix et en relative harmonie.

Commune familiale par excellence, on y cultive l'art du bien vivre. Outre ses quatre parcs, Jette compte plusieurs plaines de jeux et une « Ferme pour enfants ».

Le quartier du Miroir regorge de magasins et accueille tous les dimanches un des plus grands marchés de la Capitale.

La vie associative y est foisonnante et bénéficie d'infrastructures culturelles et sportives répondant à ses besoins.

Chaque âge de la vie trouve à Jette des lieux où s'épanouir, où développer ses centres d'intérêts et où satisfaire ses nécessités du moment.

Nous vous souhaitons la bienvenue à Jette et espérons que vous profiterez pleinement de votre nouvelle vie parmi nous !



EN SAVOIR PLUS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ ?

■ Centre d'Entraide de Jette

Rue Henri Werrie, 11 à 1090 Jette

☎ 02 428 90 56 📠 02 428 85 38

alphacej@gmail.com

■ Vie féminine – Espace femmes de Jette

Place Cardinal Mercier, 29 à 1090 Jette

☎ 02 420 64 78 / 02 513 69 00 📠 02 420 64 78

ef-jette@viefeminine.be





PAR QUOI DOIS-JE COMMENCER ?

Toute personne résidant en Belgique doit détenir un titre d'identité. Ce document atteste de l'identité et de la nationalité de la personne qui le détient. Pour être officiel, ce document doit comporter votre photo et votre signature.

A l'âge de 12 ans, un enfant se voit automatiquement délivrer une carte d'identité par le service de la population de la commune de sa résidence principale.

Dès l'âge de 15 ans, vous êtes obligé(e) d'avoir toujours votre carte d'identité sur vous.

www.jette.be



CE QUE JE DOIS FAIRE PENDANT LA 1^{ÈRE} SEMAINE

- Déclarer mon arrivée à l'administration communale
- Me procurer une carte de la Région de Bruxelles-Capitale et me renseigner sur les moyens de transports disponibles
- M'inscrire auprès d'une mutualité
- Inscrire mes enfants à l'école

CE QUE JE DOIS FAIRE DURANT LES PREMIERS MOIS

- Trouver un logement permanent
- Savoir comment me déplacer
- Ouvrir un compte en banque
- Apprendre une des 2 langues nationales parlées à Bruxelles
- Chercher un emploi
- Trouver un médecin de famille
- Faire vacciner mes enfants





JE M'INSCRIS À LA COMMUNE

L'Administration communale est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives.

Si vous ne maîtrisez pas ou peu une des langues du pays, la commune peut, à votre demande, vous proposer les services d'interprètes par téléphone (l'interprète traduit directement et par téléphone ce que l'interlocuteur vous dit).



MAISON COMMUNALE

- Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette (services généraux)
- Rue Léon Théodor, 51 à 1090 Jette (emploi, logement, ...)

☎ général : 02 423 12 11

☎ 02 425 24 61

infojette@jette.irisnet.be

Ouvert tous les jours de 8h30 à 14h00 sauf le jeudi de 13h00 à 19h00.

Durant les mois de juillet et août :

Les bureaux sont ouverts tous les jours de la semaine de 8h30 à 14h00.



JE ME RENDS AU SERVICE POPULATION POUR

- Carte d'identité
- Titre de séjour pour les résidents inscrits au registre de la population
- Passeport
- Permis de conduire
- Changement d'adresse
- Extrait de casier judiciaire
- Certificat de résidence
- Composition de ménage
- Autorisations parentales
- Elections
- Cohabitation légale
- Inscription d'un mariage célébré à l'étranger

JE ME RENDS AU SERVICE ETAT CIVIL POUR

- Déclaration d'une naissance
- Reconnaissance d'un enfant
- Mariage, divorce
- Déclaration d'un décès
- Déclaration de l'acquisition de la nationalité belge
- Transcription et délivrance d'actes d'état civil

JE ME RENDS AU SERVICE ETRANGERS POUR

- Demande de séjour
- Titre de séjour (si les conditions sont réunies)
- Changement d'adresse au registre des étrangers
- Changement d'état civil, de nom... après que l'acte ait été établi au sein de l'Etat civil où a lieu l'événement
- Certificat ou extrait du registre des étrangers
- Tout renseignement lié au séjour des étrangers en Belgique

JE ME RENDS AU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES POUR

- Demande de pension de retraite ou de survie
- Demande de reconnaissance d'un handicap
- Demande d'allocations pour handicapés
- Dépôt de la preuve de vaccination des enfants âgés de 18 mois
- Demande de ristourne sur l'eau

JE CHERCHE DE L'AIDE SOCIALE

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un service public qui s'adresse à l'ensemble de la population jettoise. Les travailleurs sociaux qui vous y accueillent ont pour tâche de rechercher avec vous une solution aux difficultés sociales auxquelles vous pourriez être confrontés.

JE ME RENDS AU CPAS POUR

- Allocation du revenu d'intégration
- Diverses formes d'aide sociale
- Renseignements et avis utiles, conseils et aide lors de démarches administratives ou juridiques
- Guidance psycho-sociale
- Intervention financière adaptée aux problèmes spécifiques
- Aide médicale (soins médico-pharmaceutiques...)



▶ AUTRES SERVICES DU CPAS

- Home de retraite, maison de repos et de soins
- Service de repas à domicile
- Service d'aide familiale
- Service gratuit de consultations juridiques (tous les mardis de 18h00 à 20h00)
- Service de réinsertion socioprofessionnelle (s'adresse essentiellement aux personnes aidées et bénéficiaires du revenu d'intégration, à l'exception des allocataires du chômage)
- Table d'emploi (s'adresse aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une information)
- Service social polyvalent
- Service de médiation de dettes
- Restaurant social



CPAS DE JETTE

- Rue de l'Église Saint-Pierre, 47 à 1090 Jette
- ☎ 02 422 46 11
cpasocmw.jette@publilink.be

JE ME RENSEIGNE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE MON DOSSIER



Office des Étrangers

Vous avez fait une demande de séjour (régularisation, de titre de séjour ou de regroupement familial) ? L'Office des Etrangers est chargé de la gestion de la population immigrée, à savoir de l'accès des étrangers au territoire, de leur séjour, de leur établissement, ainsi que des mesures d'éloignement.

■ World Trade Center (tour 2)

Chaussée d'Anvers, 59B à 1000 Bruxelles

☎ 02 793 80 00 📞 02 274 66 91

helpdesk.dvzoe@dofi.fgov.be - www.dofi.fgov.be

Heures d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h00-16h30
(jusqu'à 16h00 en juillet et août)

FEDASIL

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile octroie une aide matérielle aux demandeurs d'asile et organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité. Fedasil s'occupe également de l'observation et de l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés, demandeurs d'asile ou non.

■ Rue des Chartreux, 21 à 1000 Bruxelles

☎ 02 213 44 11 📞 02 213 44 22

info@fedasil.be



Ministère des Affaires étrangères (Direction Générale des Affaires Consulaires)

Le Ministère des Affaires étrangères est compétent pour la légalisation de documents étrangers destinés à être reconnus en Belgique (diplômes, actes de naissance, certificats médicaux, ...)

- Rue des Petits Carmes, 15 à 1000 Bruxelles
- ☎ 02 501 32 00

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle, Cellule Permis de travail

Certains ressortissants étrangers peuvent travailler en Belgique s'ils sont en mesure de présenter un permis de travail valide. Certains travailleurs étrangers sont dispensés de permis de travail. Vous pouvez contacter le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour introduire une demande de permis de travail et/ou pour connaître l'avancée relative à votre demande de permis de travail.

- C.C.N. Gare du Nord, Rue du Progrès, 80 à 1035 Bruxelles.
Introduction des demandes de permis de travail :
de 8h45 à 12h45
- ☎ 02 204 13 99 (de 9h à 12h00)
- travail.eco@mrbc.irisnet.be - www.bruxelles.irisnet.be

ADDE asbl

L'Association pour le Droit des Etrangers (ADDE) est une association sans but lucratif. L'objectif de cette association est de promouvoir les droits des étrangers à travers le respect des principes d'égalité, de non-discrimination et des droits de l'homme.

Ses objectifs sont multiples.

- > Conseils juridiques
- > Consultations juridiques gratuites
- > Centre de documentation juridique
- > Participation à des forums et groupes de réflexion

- Rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles
- ☎ 02 227 42 42 ☎ 02 227 42 44
- mariella.simioni@adde.be

CIRE asbl

L'asbl Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE) s'occupe de l'accueil des demandeurs d'asile, organise des cours de français, dispose d'un service d'aide à l'obtention de l'équivalence des diplômes, vous aide à trouver un logement, vous accompagne si vous désirez retourner dans votre pays d'origine, ...

- Rue du Vivier, 80/82 à 1050 Bruxelles
- ☎ 02 629 77 10 ☎ 02 629 77 33
- cire@cire.be

J'APPRENDS LES LANGUES DU PAYS

La Belgique compte trois langues officielles : le néerlandais, le français et l'allemand. Les plus parlées sont le néerlandais et le français.

Bruxelles est la capitale de la Belgique et de l'Europe. C'est une région multiculturelle : on y parle toutes les langues. Au niveau administratif, c'est une région bilingue : dans les institutions publiques, toute personne doit pouvoir être entendue en français comme en néerlandais.

COURS D'ALPHABÉTISATION

Centre d'entraide de Jette (CEJ)

Les cours d'alphabétisation sont donnés en journée à raison de 4 à 8 heures par semaine. Ils sont réservés aux adultes qui habitent Jette ou une des communes limitrophes. Prix : 25 €/an

- Rue Henri Werrie, 11 à 1090 Jette
- ☎ 02 428 90 56 (Mme Lotigier) ☎ 02 428 85 38
- ✉ alphacej@gmail.com

Cours Communaux de Promotion sociale Jean-Louis Thys

Des cours d'alphabétisation sont organisés en soirée.
Prix : environ 50 € pour 200 cours. À partir de 15 ans.

- Rue Essegheem, 101 à 1090 Jette
- ☎ 02 421 19 15 – 02 421 19 17 ☎ 02 421 19 16
- ✉ promsoc.jlthys@jette.irisnet.be - www.prosocbru.be



APPRENDRE LE FRANÇAIS

Centre d'entraide de Jette (CEJ)*

Les cours de français (plusieurs niveaux) sont donnés en journée à raison de 4 à 8 heures par semaine.

Ils sont réservés aux adultes qui habitent Jette ou une des communes limitrophes. Prix : 25 €/année

Cours Communaux de Promotion sociale Jean-Louis Thys*

Des brochures informatives sont disponibles à la commune. Des cours de français sont organisés en journée et en soirée. Inscription en août et en septembre.

Prix : environ 60 à 100 € par an

Vie féminine – Espace femmes de Jette

Vie féminine organise des cours de français et des tables de conversation en français pour les femmes adultes (avec ou sans titre de séjours). Les cours sont donnés de septembre à juin.

Inscription en septembre (de 20 à 40 €/an, selon la fréquence). Les tables de conversation sont organisées toute l'année.

Inscription en septembre (entre 10 et 20 €/an, selon la fréquence).

■ Place Cardinal Mercier, 29 à 1090 Jette

☎ 02 420 64 78 - 02 513 69 00 ☎ 02 420 64 78

ef-jette@viefeminine.be

(*) Voir adresse page 14

L'Abordage

L'Abordage organise des tables de conversation en français. Ces tables de conversation se déroulent en journée et sont réservées aux adultes qui ont déjà acquis des bases en français et qui sont capables de tenir une petite conversation. Gratuit.

■ Rue Jules Lahaye, 169 à 1090 Jette

☎ 02 426 52 67 - 02 425 87 86

labordage169@hotmail.com

APPRENDRE LE NÉERLANDAIS

La maison du Néerlandais – Huis van het Nederlands

Vous cherchez des cours de néerlandais à Jette ? Vous souhaitez connaître votre niveau ? La Maison du Néerlandais vous accueille en espagnol, français, anglais, russe, turc, arménien, polonais et arabe.

■ Gemeenschapscentrum Essegem, Rue Léopold I^{er}, 329 à 1090 Jette

☎ 02 501 66 60 (le jeudi de 9h00-12h00 et de 13h00 à 19h00)

J'APPRENDS LES LANGUES DU PAYS



Cours Communaux de Promotion sociale Jean-Louis Thys*

CVO Meise-Jette

- Avenue du Laerbeek, 121 à 1090 Jette - ☎ 02 269 55 46

CVO Brussel

- Rue Léopold I^{er} n° 329 à 1090 Jette - ☎ 02 528 09 11

CVO Strombeek- Grimbergen

- Rue Léopold I^{er} n° 329 à 1090 Jette - ☎ 02 267 35 15

VZW Babelutte

L'asbl Babelutte organise des tables de conversation en néerlandais. Ces tables de conversation se déroulent en journée et en soirée et sont réservées aux adultes qui ont déjà acquis des bases en néerlandais et qui sont capables de tenir une petite conversation.

- Rue Léopold I^{er}, 329 à 1090 Jette - ☎ 02 501 66 90
Gratuit et réservé aux adultes

Bibliothèque néerlandophone

Votre enfant est inscrit dans une école néerlandophone à Jette mais il a des difficultés parce que vous parlez une autre langue à la maison ? La bibliothèque néerlandophone organise des cours de néerlandais pour les petits de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle (environ 3-6 ans). Ateliers d'environ 1h30 par semaine. Gratuit.

- Place Cardinal Mercier, 6 à 1090 Jette - ☎ 02 427 76 07
jette@bibliotheek.be - www.jette.bibliotheek.be/Kleuteratelier

(*) Voir adresse page 14

JE TROUVE UN LOGEMENT

Des affiches de couleur orange et noir sont disposées sur les logements à louer ou à vendre. Plusieurs organismes peuvent vous aider dans votre recherche de logement.

Vous trouverez également des offres de logements via les sociétés immobilières privées ou en surfant sur Internet. En cas de difficultés, il existe à Jette des logements communaux, des logements sociaux et des logements gérés par une agence immobilière sociale. L'accès à ces trois types de logements se fait en fonction d'une liste d'attente.

Logements communaux

La recevabilité de votre demande de logement communal dépend de vos revenus et de votre situation familiale (composition de ménage). Le registre reprend les candidatures dans l'ordre chronologique de leur introduction.

- Maison communale : service habitat
Rue Léon Théodor, 51 à 1090 Jette
☎ 02 423 13 90 - ejanssens@jette.irisnet.be

Logements sociaux

Le Foyer Jettois peut vous aider à trouver un logement social à Jette, adapté à vos besoins. La recevabilité de votre demande de logement social dépend de vos revenus et de votre situation familiale (composition de ménage).

- Rue Jules Lahaye, 282 à 1090 Jette
☎ 02 478 38 35 (lundi de 8h30 à 12h00, mardi de 13h30 à 17h00)
Accueil sur place tous les matins



JE TROUVE UN LOGEMENT

L'Agence Immobilière Sociale (A.I.S)

L'A.I.S gère des logements de propriétaires privés en les mettant en location à des prix modérés.

■ Résidence Essegem, 2
Rue Jules Lahaye n°288 à 1090 Jette
☎ 02 421 70 90 📧 02 421 70 92
ais-jette@skynet.be

À SAVOIR

CONTRAT DE LOCATION

Tous les logements sont loués moyennant la signature d'un contrat de location entre le locataire et le propriétaire du logement. Renseignez-vous !

GARANTIE LOCATIVE

Une garantie locative est souvent exigée. Il s'agit d'un montant à payer équivalent à 2 ou 3 mois de loyer. Cette somme vous sera restituée à la fin de votre contrat de bail, pour autant que vous n'ayez rien abîmé dans le logement qui vous était loué. Il est donc très important de faire un état des lieux détaillé avant votre arrivée et à votre sortie.

DISCRIMINATION AU LOGEMENT

On parle de discrimination au logement lorsque dans une situation comparable, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre.

Vous pouvez demander des informations ou porter plainte auprès du :

■ Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Numéro gratuit : ☎ 0800 12 800 (de 9h00 à 17h00)
www.diversite.be

JE TROUVE UN EMPLOI

Il n'est pas facile de trouver un emploi lorsque l'on vient de l'étranger. Même si vous avez un diplôme, il y a la question de sa reconnaissance. Il faut aussi connaître la langue, pouvoir se débrouiller ou devoir la maîtriser. Il faut aussi pouvoir convaincre un employeur de ses compétences et ses qualifications.

Vous aurez peut-être besoin d'une orientation ou d'une réorientation professionnelle, ou encore de suivre une formation. Des personnes et des organismes sont là pour vous aider.

La Maison de l'Emploi de Jette

Elle regroupe au sein d'une même structure le service communal Emploi, le service ALE, l'antenne jettoise d'Actiris et le service Emploi et Insertion socio-professionnelle du CPAS. Ceux-ci vous aideront dans vos démarches, que vous cherchiez un emploi, une aide en matière de formation, ...

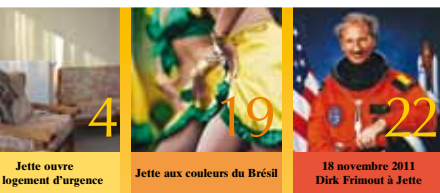
■ Rue Léon Théodor, 51 à 1090 Jette
☎ 0470 08 57 97 (Conseillère Emploi)

Vie féminine – Espace femmes de Jette*

Cette association organise des séances d'initiation à l'emploi. Elle peut vous conseiller si vous êtes une femme et que vous voulez concilier votre projet de vie et votre projet professionnel, valoriser vos compétences, ou encore savoir où vous en êtes dans la recherche d'un emploi.

(* Voir adresse page 15)





4

Jette ouvre
logement d'urgence

19

Jette aux couleurs du Brésil

22

18 novembre 2011
Dirk Frimout à Jette

26 novembre 2011

Terra Incognita, fête du
Développement durable



COMMUNE DE JETTE
novembre 2011

Jette-Info

n° 191

Envie de vous évader et de rêver d'autres lieux, d'autres horizons, de rencontres inattendues... ? Alors, ne ratez pas Terra Incognita, thème retenu cette année pour la fête du Développement durable.

Pour la troisième édition de la fête du Développement durable, la cellule en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, associée aux centres culturels francophone et néerlandophone, a choisi de vous emmener en terre inconnue: Terra Incognita. Cet événement, organisé à l'initiative de l'échevin du Développement durable Christine Gallez, sera un voyage durable vers une destination proche ou lointaine, une expédition imaginaire à travers la musique, le théâtre et la cuisine. Le programme est alléchant: il permet d'offrir à tout le monde un après-midi et une soirée d'évasion complets.

Découvrez tous les détails p. 9

Editeur responsable:
Hervé Doyen, Bourgmestre
Chaussée de Wemmel 100
1090 Jette
Tel.: 02 423 12 00
E-mail: communication.1090@jette.irisnet.be

JE TROUVE UN EMPLOI

DISCRIMINATION À L'EMPLOI

On parle de discrimination à l'emploi lorsque dans une situation comparable, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre.

Vous pouvez demander des informations ou porter plainte auprès du :

- Centre pour l'égalité des chances
Numéro gratuit : ☎ 0800 12 800 (de 9 à 17h)
www.diversite.be

UN EMPLOI À LA COMMUNE DE JETTE

La Commune de Jette promeut l'égalité des chances. Les qualités humaines sont déterminantes, quels que soient le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ou le handicap.

N'hésitez pas à consulter régulièrement nos offres d'emploi sur le site www.jette.be, dans le journal communal « Jette-Info », ou sur le site d'Actiris.

JE CONFIE ET J'ÉDUQUE MES ENFANTS

AVANT 3 ANS

Si vos enfants ont moins de trois ans, des crèches peuvent les accueillir. Ces lieux d'accueil sont payants.

Dans les crèches communales, le montant à payer est calculé en fonction de vos revenus. Les crèches privées demandent un prix forfaitaire, c'est-à-dire fixé à l'avance.

Il existe également des consultations pour nourrissons (ONE). Il s'agit de permanences médicales et sociales où les enfants sont suivis de manière préventive. On peut se rendre à cette consultation pour s'assurer que son enfant est en bonne santé, qu'il grandit bien et pour le faire vacciner. Pour en savoir plus :

Service communal Petite Enfance et Famille

■ Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette
 ☎ 02 422 31 35 - ameert@jette.irisnet.be

Si vous êtes en situation précaire, que vous avez besoin de soins de santé importants ou que vous suivez des cours d'alphabétisation ou une formation, la halte garderie d'urgence nécessaire est là pour accueillir votre enfant (en français) au moment requis. C'est aussi l'opportunité pour votre enfant d'être en contact avec d'autres enfants et avec des personnes qui parlent le français.

L'Arbre de Vie

■ Rue Vandenschrieck, 73 à 1090 Jette
 ☎ 02 428 21 24

Les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 17h00, les mercredi et vendredi de 9h00 à 14h00



JE CONFIE ET J'ÉDUQUE MES ENFANTS

> APRÈS 3 ANS

A partir de 2 ans et demi, votre enfant peut fréquenter une école maternelle. Sachez que les demandes d'inscription se font 6 mois avant l'année qui précède l'entrée à l'école.

OBLIGATION SCOLAIRE

Attention, votre enfant mineur est soumis à l'obligation scolaire à partir de ses 6 ans jusqu'à ses 18 ans. L'enseignement est gratuit hormis les frais scolaires. Pour en savoir plus :

Service communal de l'Enseignement francophone

■ Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette
 ☎ 02 423 13 50 - 02 423 13 52
 amelis@jette.irisnet.be

Service communal de l'Enseignement néerlandophone

■ Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette
 ☎ 02 423 13 70 - 02 423 13 69
 onderwijs@jette.irisnet.be

Les brochures "Guide de l'enseignement" et/ou "Nederlands-talige kinderopvang, basisonderwijs, deeltijds kunstonderwijs in Brussel. Onderwijsaanbod in Brussel 2010-2011" sont disponibles aux services Enseignements.

Vous y trouverez toutes les informations relatives à l'enseignement en Communautés française et flamande de Belgique.

J'AI BESOIN D'UN SOUTIEN PARTICULIER POUR L'ÉDUCATION SCOLAIRE DE MON ENFANT

Écoles de devoirs organisées dans les écoles

Il existe une école de devoirs à l'école Jacques Brel et à l'école Clarté. Elle est accessible aux enfants fréquentant une école primaire jettoise. Prix : 20 €/trimestre scolaire

■ Information et contact : ☎ 02 423 13 50

École Clarté

■ Avenue F. Lecharlier, 80 à 1090 Jette
 ☎ 02 425 30 12 ☎ 02 425 37 39 - ecole.clarte@skynet.be

École Jacques Brel

■ Rue Esseghem, 101 à 1090 Jette
 ☎ 02 421 19 10 - ecole_jacquesbrel@yahoo.fr

Le Centre d'Entraide de Jette*

Il organise une école de devoirs, un soutien scolaire, des ateliers créatifs, des jeux et des excursions. Tous les jours de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00. Pour les élèves de 6 à 18 ans

(*) Voir adresse page 14

➤ **Intervalle Jette, projet du service de Prévention**

Propose des solutions adaptées et personnalisées à toute personne confrontée à des difficultés... liées à la scolarité. La cellule d'accrochage scolaire Intervalle peut vous apporter plusieurs types d'aide.

- Accompagnement des jeunes et de leur famille dans les situations de décrochage scolaire (absentéisme, échec, désintérêt, ...)
- Soutien dans des démarches : recherche d'une école, introduction d'un recours, ...
- Médiation en cas de difficultés de communication entre l'école et la famille

■ Bd de Smet de Naeyer, 196 à 1090 Jette

☎ 02 420 77 50 - intervalle.jette@skynet.be

L'Abordage*

Organise un soutien scolaire et un accompagnement pour les enfants et adolescents. Elle peut également vous proposer un soutien parental et une médiation.

() Voir adresse page 16*



JE CONFIE ET J'ÉDUQUE MES ENFANTS

J'AI BESOIN D'UNE CLASSE D'ACCUEIL EN NÉERLANDAIS

En fonction de la situation et du nombre d'élèves qui éprouvent des difficultés en néerlandais, le Sint-Pieterscollege de Jette organise en 1^{ère} secondaire une classe d'accueil (passerelle) pour ses élèves primo-arrivants.

■ Sint-Pieterscollege
Rue Léon Théodor, 167 à 1090 Jette
☎ 02 426 85 15 ☎ 02 425 47 50

JE DOIS DEMANDER UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLOME SI J'AI ETUDIÉ A L'ÉTRANGER

Vous voulez terminer vos études, étudier dans l'enseignement supérieur, à l'université ou encore travailler, vous installer comme indépendant, suivre une formation professionnelle ?

Communauté française de Belgique

■ Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service des équivalences
Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles
☎ 02 690 86 31
equi.oblig@cfwb.be - www.equivalences.cfwb.be/accueil.asp

Un site internet (www.equivalences.cfwb.be) vous permet à chaque instant de suivre le parcours de votre dossier : vous pouvez vous-même, ainsi que votre établissement scolaire, vérifier si votre dossier a bien été réceptionné et si la décision d'équivalence a déjà été délivrée.

■ Vous pouvez également contacter directement un agent :
☎ 02 690 85 57 - 02 690 86 35 ☎ 02 690 84 98
equi.ecole@cfwb.be

Communauté flamande de Belgique

■ NARIC - Vlaanderen
Hendrik Consciencegebouw
Toren C2
Avenue Roi Albert II, 15 à 1210 Bruxelles
☎ 02 553 89 58
naric@vlaanderen.be
www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/naric

JE ME SOIGNE

JE DOIS M'AFFILIER POUR OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE MES SOINS DE SANTÉ ET DE CERTAINS MÉDICAMENTS

➤ Inscrivez-vous à une mutualité. Il en existe plusieurs. A vous de choisir.

Mutualité Saint-Michel (chrétienne)

■ Chaussée de Jette, 681 à 1090 Jette

☎ 02 425 16 82

Euromut (Libre)

■ Rue Léon Théodor, 89 à 1090 Jette - ☎ 02 423 57 57

Partenamut (Libre)

■ Avenue Firmin Lecharlier, 143 à 1090 Jette - 02 426 24 51

Mutualité socialiste du Brabant

■ Rue Léon Theodor, 250 à 1090 Jette - ☎ 02 427 96 06

Mutualité neutre

■ Place Philippe Werrie, 21 à 1090 Jette - ☎ 02 743 16 42

➤ OU inscrivez-vous à un service régional de la Caisse d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI). Comme les mutualités, cette institution publique propose tous les services de l'assurance soins de santé et indemnités obligatoire.



JE ME SOIGNE



POUR RECEVOIR DES SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE, JE PEUX M'ADRESSER

Aux médecins généralistes ou aux spécialistes

Vous trouverez la liste des docteurs en médecine dans l'annuaire téléphonique ou sur Internet : www.ordomedic.be/fr/page-d-accueil/

Aux maisons médicales

Celles-ci ont pour avantage d'être proche de chez vous et regroupent plusieurs spécialistes. Il en existe plusieurs à Jette.

Maison médicale Esseghem

■ Rue Esseghem, 24 à 1090 Jette
☎ 02 424 25 40 📠 02 420 36 90

Maison médicale Antenne Tournesol

■ Rue Henri Werrie, 69 à 1090 Jette
☎ 02 420 48 67 📠 02 420 48 69

Centre Médical de Jette

■ Bd. de Smet de Naeyer, 290A à 1090 Jette
☎ 02 428 71 45

(*) Voir adresse page 7

Aux hôpitaux

UZ Brussel

■ Campus Jette - Avenue du Laerbeek, 101 à 1090 Jette
☎ 02 477 41 11

CHU Brugmann

■ Place Van Gehuchten, 4 à 1020 Bruxelles
☎ 02 477 21 11

CONSULTATIONS MÉDICALES, JURIDIQUES, SOCIALES, AIDES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDIATIONS FAMILIALES

Planning Familial de Jette

■ Rue Vandenschrieck, 77 à 1090 Jette
☎ 02 426 06 27 📠 02 420 08 65
info@planningjette.be

Vie féminine*

Organise des consultations juridiques (droit de la famille, droit des étrangers). Deux fois par mois, à la demande. Gratuit.

SERVICE DE SANTÉ MENTALE

Nouveau centre Primavera

■ Rue Stanislas Legrelle, 48 à 1090 Jette
☎ 02 428 90 43 - 02 428 90 04 📠 02 420 38 16

JE DÉSIRE FAIRE MON INTÉGRATION EN NÉERLANDAIS

> LES SERVICES DE BON – BRUSSELS ONTHAALBUREAU

Le Brussels Onthaalbureau offre un parcours d'intégration néerlandophone aux primo-arrivants et aux personnes d'origine étrangère.

Ce programme d'intégration civique repose sur quatre piliers:

- > **Le cours d'orientation sociale** dans une langue de contact telle que le français, l'anglais, l'arabe, le russe, le farsi, l'espagnol, le poular, le pachoune, le turc, le tibétain et le polonais.
- > **Un cours de base intensif de néerlandais** en coopération avec l'enseignement pour adultes.
- > **Un accompagnement** dans la recherche de travail, de formation professionnelle, d'études ou d'activités sociales.
- > **Un accompagnement individuel** tout au long du parcours.

Bon - Brussels Onthaalbureau (bureau le plus proche)

■ Rue de l'Avenir, 35 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

☎ 02 501 66 80 📠 02 507 13 99

info@bon.be - www.bon.be

bon
 inburgering Brussel
 s'informer pour mieux participer

INBURGERING
 Brussel

NUMÉROS UTILES ET D'URGENCE



Police

☎ 101 – 112
☎ 02 412 68 06 (antenne à Jette)

Ambulance

(SAMU – Service Médical d'Urgence)
☎ 100

Croix-Rouge

(aide et intervention en cas de sinistres
et catastrophes)
☎ 02 425 43 10

Child Focus

(centre européen pour enfants
disparus et sexuellement exploités)
☎ 110

Violences conjugales

☎ 0800 300 30

Tele-Accueil / Tele-Onthaal

(quelqu'un à qui parler
dans l'anonymat)
☎ 107 - 106

Savmma

(service jettos d'assistance aux
victimes, de médiations et de mesures
alternatives)
☎ 02 423 14 50

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

☎ 0800 12 800

La Poste

☎ 02 201 23 45

Restojet

(restaurant social ouvert à tous)
☎ 02 424 17 53

L'Ange gardien

(restaurant social ouvert à tous)
☎ 02 479 27 52



Vous trouverez également auprès de notre administration une foule d'informations (dépliants, brochures, ...) sur ce qui existe et ce qui se fait à Jette. Les services et vos élus sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider !

Vous avez constaté une erreur ?

Vous avez des suggestions pour améliorer cette brochure ?

Faites-en part à notre fonctionnaire Égalité des chances :

☎ 02 422 31 26 - lberger@jette.irisnet.be



Copyright photos :

© Commune de Jette : p. 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 22, 23, 31 / © Fotolia : p. 1, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 21, 25, 27, 30 / © Photo Alto : p 1 / © Laurence Jacmin : p 9, 10, 19

Cette brochure a été réalisée par le Collège des Bourgmestre
et Echevins de la Commune de Jette,
à l'initiative de Claire Vandevivere, Officière de l'Etat Civil et Echevine
de l'Egalité des chances et de l'intégration,
de la Démographie, de l'Environnement et de la Propreté,
de la Famille et de la Petite Enfance.

Elle est disponible en français, néerlandais, anglais, polonais, roumain et arabe maghrébin.

